

DELIB 35-2026



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de CAHUZAC
Séance du 1 JUILLET 2026 à 20h00**

Nombre de membres

Afférents au Conseil : 7

En exercice : 11

Qui ont pris part à la délibération : 10

Date de la convocation : 23/06/2026

Date d'affichage : 23/06/2026

L'an deux mille vingt et six et le premier juillet à 20h10, le Conseil Municipal de CAHUZAC, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de Mme Alexia BOUSQUET, Maire.

Présents : Alexia BOUSQUET, Emeline PAGÈS, Francis LEDOUX, Geoffroy BÉZIAT, Simon SAFFORES, Stéphanie PALAS, Pierre MEYER.

Pouvoir : - Cédric GARCIA à Simon SAFFORES, Sandrine CHAUDEUR à Francis LEDOUX ; Clément BEZIAT à Geoffroy BÉZIAT

Absents : Nadège LACOMBE

Secrétaire de séance : Emeline PAGÈS

La séance débute à 20h10 sous la présidence de Madame Alexia BOUSQUET.

Conformément à l'article [L 2121-21 du CGCT](#), Madame le maire propose de voter à main levée.

Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 0

Objet de la délibération : - DESIGNATION MEMBRE DE LA CCID

Mme le Maire rappelle que dans les communes comptant jusqu'à 2 000 habitants, la commission est composée de sept membres, à savoir :

- le maire : président,
- **six commissaires.**

Mme le Maire rappelle que même s'il s'agit d'une instance consultative, la **commission communale des impôts directs** joue un rôle essentiel dans la détermination de la valeur locative des biens, permettant ainsi de définir les bases de la fiscalité locale. Il revient à la commission communale des impôts directs, de formuler un avis sur l'établissement des listes dites « 41 ». Leur transmission à la commission permet de s'assurer que toutes les modifications des propriétés de la commune ont été portées à la connaissance de l'administration et que tous les changements ont été correctement évalués par elle. Dans ce cadre, la commission doit tenir l'administration fiscale informée des changements dont elle n'aurait pas eu connaissance, qu'il s'agisse des constructions nouvelles, des démolitions, des additions de construction ou des changements d'affectation.

Mme le maire explique que la désignation des commissaires et de leurs suppléants est effectuée de manière à permettre une représentation équitable des personnes respectivement imposées à la taxe foncière, à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale et à la cotisation foncière des entreprises.

Elle propose donc la liste suivante :

Titulaires	
Nom	Prénom
-1- BEZIAT	- Clément
-2- CHAUDEUR	- Sandrine
-3- GARCIA	- Cédric
-4- LEDOUX	- François
-5- PAGES	- Emeline
-6- PALAS	- Stéphanie
Suppléants	
Nom	Prénom
-1- BOUSQUET	- Michèle
-2- DOURNEL	- Ophélie
-3- FABRE	- Mireille
-4- GALAUP	- Alain
-5- JEANJEAN	- Mael
-6- MARIO	- Antoine

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

La Secrétaire de séance :

Le Maire :